



Un arrêt de bus couvert et non ferme est il considere comme un lieu public ?

Rubrique : questions-réponses - Date : jeudi 4 janvier 2007

Un arrêt de bus couvert et non ferme est il considere comme un lieu public ?

Réponse :

- L'arrêt de bus est bien un lieu accessible au public, mais, si l'une de ses faces est entièrement ouverte, l'interdiction de fumer ne s'y applique pas.
- DNF a tout tenté pour faire protéger ces espaces très fréquentés, mais elle n'a été suivie ni par ses partenaires ni par les pouvoirs publics. Ce sera pour un prochain décret ou une prochaine loi !